dans le ciment, nous vîmes la courte flamme de l'explosion... et ce fut tout.

La première expérience était concluante : la grisounite ne enflamme pas les poussières.

Seconde expérience. — La dynamite incendiaire

Mais si la grisoutine affecte des allures innocentes et pleines d'aménité il n'en est pas de même de la dynamite qui se comporte vis à vis des poussières d'une façon absolument désastreuse.

Après une énergique ventilation, on recommença l'expérience dans des conditions identiques. Seulement, au lieu de faire exploser de la grisounite, on glissa dans l'âme du canon deux saucissons de dynamite gomme. Et cette fois, au lieu de rester auprès de l'inoffensive galerie, on nous pria de nous tenir à distance respectueuse, sous une tente élevée à quelque cinquante mètres en arrière. Et pour la seconde fois, M. Taffanel leva le bras. Le même bruit sourd se répéta, suivi d'un craquement ; par les hublots on vit la flamme courir rapidement, aveuglante ; puis, soudain, de la gueule béante de la galerie, une flambée gigantesque et rougeoyante fut projetée violemment. La gerbe terrifiante s'allongea, parcourut trente mètres, puis s'éteignit au milieu d'un nuage épais et âcre que le vent rabattit sur les spectateurs. Ceux-ci s'entre-regardaient : les paroles auraient été inutiles : l'expérience aussi était concluante. Qui donc songerait encore aujourd'hui à confier à la dynamite le soin de faire éclater la veine dans les chantiers où la poussière de charbon ceinte l'atmosphère.

Comme sur cette constatation, le programme de la matinée avait pris fin, le train spécial conduisit les invités du Comité des Houillères à la salle des fêtes de la Compagnie de Liévin.

Lunch et discours

Un lunch de cent vingt couverts fut servi à la fin duquel M. Darcy prit la parole pour remercier le ministre de sa visite et exprimer l'espoir que bientôt on se rendra maître de l'ennemi.

M. Barthou se leva alors, et prit la parole en ces termes :

« Les grandes catastrophes éveillent d'une nation à l'autre des sympathies douloureuses. Au lendemain de celle de Courrières, le monde entier a témoigné à la France sa sympathie. Une nation voisine ne se contentait pas seulement de prendre part à notre deuil ; elle envoyait une équipe de sauveteurs dont le dévouement n'a été oublié par personne. Il y a quelques jours, dans cette même nation, une catastrophe épouvantable fauchait 600 existences humaines; le gouvernement de la République a exprimé ses sentiments de douloureuse sympathie, et nous avons tenu à notre tour à affirmer le sentiment de solidarité humaine dont nous étions pénétrés ».

Le ministre félicite ensuite M. Darcy des paroles qu'il a prononcées, et continue en disant :

« Le gouvernement n'a qu'à s'incliner devant les mesures que vous avez cru devoir prendre. Il sait trop combien la tâche est difficile et qu'il faut laisser la place de l'imprévu ; mais nous avons le devoir de faire tout ce qui est humainement possible. Le Comité des Houillères a devancé le gouvernement ; il a fait son devoir, tout son devoir.

Nous avons la certitude que cette galerie, sous la direction de M. Taffanel, ne se contentera pas d'exister, comme dans des pays voisins ; elle aura des résultats féconds, et son exemple sera fructueux.

J'applaudis, Messieurs, à votre initiative, et j'adresse, au nom du gouvernement, mes plus sincères félicitations à la collaboration de l'industrie minière et des pouvoirs publics pour la sauvegarde et la protection des vies humaines, c'est-à-dire pour assurer dans les mines les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

On reprend les expériences. — Le Schiste pacificateur

L'après-midi était consacrée à une nouvelle série d'expériences, et la première, si elle ne fut pas aussi brillante ni aussi émouvante que la suivante, n'en a pas moins été, à notre avis, la plus importante de toutes, car elle entraînait un résultat pratique immédiat.

C'est en effet sur des poussières schisteuses que l'on opère, toutes les circonstances étant identiques d'ailleurs à celles dans lesquelles n'étaient faites les expériences précédentes.

Dans la galerie garnie de 80 kilogs de poussière schisteuse, c'est-à-dire de poussière de charbon mélangée à 40 pour 100 de poussière de schiste, on fit exploser deux cartouches de dynamite gomme.

L'inflammation ne se produisit pas et M. Taffanel déclara que sur cinq expériences de ce genre, il y avait eu quatre ratés francs. On peut donc en conclure que lorsque les poussières d'une lysse contiennent 40 pour 100 de schiste elles résistent à l'inflammation par les explosifs à haute température comme la dynamite. Il y a là une indication précieuse pour rendre pratiquement inflammables dans la mine les poussières, en réglant dans ce sens l'exploitation.

Grisou et dynamite. — Un spectacle terrifiant

La dernière expérience a vivement impressionné les visiteurs. En effet, ce n'est plus directement sur les poussières que l'on fit agir cette fois la dynamite ; ce fut sur un mélange détonant dont l'inflammation réagit ensuite sur les poussières placées dans la galerie. La chambre d'explosion, limitée à 8 mètres cubes par un diaphragme en papier, fut emplie d'un mélange d'air et de grisou à 10 pour 100. Au signal donné, on fit éclater les deux cartouches de dynamite au sein de ce mélange.

Ce fut terrible. Une vague de feu, déchaînée par une formidable explosion, déferla dans la galerie et vint s'épanouir à l'orifice où elle s'étendit en une nappe longue de quarante mètres. La chaleur intense qui se dégageait de cette énorme flamme se fit sentir jusqu'à l'abri où nous nous étions groupés. Ce spectacle grandiose fit, nous l'avons dit, une profonde impression, et immédiatement la pensée se reportait aux galeries infernales où, il y a deux ans, une vague identique parcourut des centaines et des centaines de mètres, brûlant tout ce qui se trouvait sur son passage et semant la mort dans les voies et les chantiers peuplés de travailleurs !

Et ce fut la démonstration de ce que peuvent faire le grisou et les poussières quand leurs forces de destruction accumulées se déchaînent soudain.

Cette expérience clôturait la série de celles dont la galerie d'essais devait être le siège.

Certes, comme tous les faits qui relèvent de la science expérimentale elles auront à subir l'examen de la critique, mais telles qu'elles, elles comportent déjà un résultat immédiat tangible et il est permis aujourd'hui d'espérer, qu'un jour viendra où le génie de l'homme sera définitivement vainqueur de ces terribles fléaux qui, hier encore, couchaient dans la nuit éternelle du tombeau les restes calcinés de quatre cents de nos frères d'Allemagne !

Les appareils de sauvetage

Mais, en dehors de ces très intéressantes expériences, l'attention du ministre et de ceux qui l'accompagnaient devait aussi se porter sur d'autres points importants de l'étude des moyens d'assurer la sécurité dans les mines.

La station d'essais comporte en effet un poste de sauvetage avec une équipe de sauveteurs entraînés, prêts à se rendre sur les points du bassin où leur présence serait nécessaire. Une automobile est là, dans son garage, toute prête à les emporter.

Cette équipe est munie des appareils respiratoires destinés à lui permettre de pénétrer dans des atmosphères irrespirables.

Chacun des hommes qui composent l'équipe est porteur d'un appareil Tissot : c'est en principe une bouteille d'oxigène comprimé qui distribue, au moyen d'un détendeur, le gaz vital nécessaire à la respiration, tandis qu'un récipient contenant de la potasse caustique absorbe l'acide carbonique expiré. Cet appareil est renfermé dans une boîte-sac que l'homme porte sur le dos ; un jeu de tuyaux amène à ses narines l'air respirable dont il a besoin, et un baillon lui clôt la bouche pour parer à toute velléité de respirer autrement que par le nez.

Ainsi équipé, le sauveteur muni de l'appareil Tissot ressemble vaguement à un scarabée fantastique.

Son appareil doit lui permettre de respirer trois heures en travail normal et une heure et demie en travail forcé. C'est, paraît-il, le dernier cri des appareils de ce genre.

M. Taffanel donne à son sujet de longues et minutieuses explications que le ministre écoute avec beaucoup d'attention. M. Dron, en sa double qualité de médecin et de président de la commission parlementaire des mines, interroge, soulève des objections, et, je dois à la vérité de dire que ni le ministre, ni M. Dron, ni le citoyen Lamendin, qui, lui aussi, prend une part active à la discussion, ne paraissent convaincus qu'il n'y a plus de perfectionnements à apporter dans les appareils respiratoires.

Mais il convient de remarquer que l'on est encore au début des recherches effectuées dans cet ordre d'idées et que, la comme ailleurs, la science progressera !

Le bilan de la Station d'essais

Pendant que l'on préparait la dernière expérience, pendant que le métangeur, aspirant le grisou du gazomètre, envoyait le terrible gaz dans la chambre d'explosion de la galerie, M. Taffanel fit une intéressante causerie dans laquelle il retraça les travaux accomplis jusqu'à ce jour à la station d'essais.

Ces travaux ont déjà abouti à des résultats positifs. C'est ainsi qu'il a été constaté que la poussière de charbon se comportait avec les explosifs proportionnellement à leur teneur en matières volatiles, c'est-à-dire que leur inflammabilité est en raison directe de cette teneur. On a pu ainsi déterminer qu'à partir de 13 pour 100, elles devenaient inflammables, et qu'à 30 pour 100, une teneur de 112 grammes par mètre cube, c'est-à-dire une très faible proportion, suffisait pour déterminer une déflagration.

Un autre résultat intéressant des expériences qui ont été effectuées à la galerie d'essais, c'est celui auquel nous faisons allusion plus haut et qui a trait à l'influence de la proportion des matières schisteuses dans les poussières. Depuis le mois de juin, on est arrivé à déterminer que la proportion du schiste dans les poussières doit atteindre 40 % pour qu'elles cessent d'être inflammables. C'est là un résultat pratique sur l'importance duquel il est à peine besoin d'insister.

Quant à la question de l'arrosage qui paraît vraiment intéresser M. Barthou, elle n'a pu encore être résolue d'une façon définitive. Elle ne pourra l'être que lorsqu'on disposera d'une galerie d'une longueur suffisante. Les essais faits dans la galerie actuelle ont montré que la flamme quoique ralentie avait pu néanmoins passer au-dessus des parties arrosées. La seule conclusion qu'on puisse donner en l'état actuel de la question, c'est que pour être efficace l'arrosage des poussières doit être très abondant.

Enfin les travaux de M. Taffanel ont établi que les coups de poussières sont intimement liés à la grosseur des grains qui composent ces poussières et qu'ils sont indépendants de la cause initiale qui les fait naître.

Tel est, en résumé, le bilan de la station d'essais.

Pour les délégués mineurs

M. Barthou tient à remercier vivement M. Taffanel de ses explications et il exprime sa satisfaction que la réunion a été si nombreuse. Puis il fait allusion à la présence des délégués mineurs qui avaient demandé à être admis à assister aux expériences et qui étaient les citoyens Maes et Rémy, des mines de Lens et Degréaux et Caudron, des mines de Liévin.

« Vous êtes entrés aujourd'hui, dit le ministre, dans la période des résultats. Aujourd'hui vous avez admis les délégués mineurs à les constater. Leur rôle, je le sais, est déterminé par la loi et il est certain que ces expériences pouvaient se poursuivre sans qu'ils aient le droit d'y être admis ; mais vous poursuivez le même but, et j'estime qu'il serait bon que vous les admettiez à certains de vos essais. Vous devriez les initier aux résultats obtenus, renouveler devant eux vos expériences, les admettre à des conférences dont ils retireraient grand profit. Je n'y vois que des avantages et je tenais à faire ces déclarations, et pour ma part, je suis persuadé qu'en les admettant ici, vous donnerez satisfaction à ces délégués et à ceux qui les ont nommés. Ils demandent avec raison à être tenus au courant des expériences de la station d'essais. »

Ainsi formulé, le voeu de M. Barthou ne pouvait que recevoir une solution favorable. M. Darcy, président du Comité des houillères y fit droit volontiers et nous estimons que le ministre des Travaux publics en plaidant la cause des délégués mineurs a rendu service aux travailleurs qu'il représentait.

Le Livre d'Or de la Station

Avant de quitter la station d'essais de Liévin, pour reprendre le train qui devait le ramener à Paris, M. Barthou faut invité à mettre son nom sur le livre d'or des visiteurs de l'établissement.

En tête de la première page de ce livre le ministre écrivit ces mots qu'il fit suivre de sa signature :

« Très heureux de ma visite et de constater les efforts faits pour conserver les vies humaines. »

Cette phrase qui résume l'impression que le ministre emportait de son passage à Liévin ne suffit-elle pas à caractériser le résultat de cette journée qui est une date mémorable dans l'histoire de l'industrie minière française.

E. V.

A LA CHAMBRE

L'ARMEE COLONIALE

La discussion du budget. — Les troupes d'Indo-Chine

Paris, 16 novembre. — La séance est ouverte à 9 heures un quart sous la présidence de M. Rabier.

On aborde la discussion du budget de la guerre (2me section. Colonies. Titre III.)

Dans la discussion générale, l'amiral Bienaimé rappelle ses observations de l'année dernière sur la diminution de crédits acceptée par le gouvernement relative à la réduction des troupes de l'Indo-Chine. Le commandant supérieur de la colonie y était opposé. La conséquence de cette réduction fut l'alerte de l'année dernière. L'orateur donne lecture d'une lettre d'un officier faisant le récit de ces faits.

M. MILLIES-LACROIX. — C'est complètement inexact.

M. BIENAIME. — Cela ne dit pas pourquoi on a diminué nos troupes de plus d'un tiers.

M. DOUMER. — En ce qui concerne la sécurité intérieure, il serait fou de laisser 25.000 hommes en Indo-Chine. Les effectifs actuels sont suffisants.

M. BIENAIME. — La situation n'est plus la même que de votre temps. Il faut donner au commandant supérieur les troupes qu'il demande. L'orateur parle ensuite du projet de fusion des armées coloniales et métropolitaine.

Le général PICQUART dit qu'il n'y a aucune réduction de cadres et que s'il y a eu un ralentissement dans l'avancement, cela est dû à une moindre fréquence des expéditions coloniales.

M. BIENAIME. — Vous l'avez diminué d'un tiers.

M. DOUMER assure que les troupes détachées en Indo-Chine sont bien suffisantes pour assurer la sécurité de la colonie.

M. LE HERISSE, rapporteur, justifie les chiffres du gouvernement et regrette la dispersion sur le territoire de la métropole des troupes coloniales.

M. de VILLEBOIS-MAREUIL. — Pourquoi la faire dépendre de deux ministères à la fois. C'est imprudent.

M. DOUMER. — Rassurez-vous pour l'Indo-Chine.

M. LE HERISSE justifie la diminution des effectifs de l'armée coloniale aux colonies et son augmentation en France. Les troupes de l'Indo-Chine sont suffisantes pour le maintien de l'ordre.

M. MILLIES-LACROIX dit que la situation en Extrême-Orient a permis à la Commission de réduire les effectifs. Le gouverneur et le commandant y ont adhéré. On n'a supprimé que des crédits qui seraient tombés en annulation. Les troupes ont été renforcées au Congo. Pour cela, de nouveaux crédits seront demandés en 1910.

La discussion générale est close après un échange d'observations entre MM. Bienaimé et Adigard.

Les chapitres de la section coloniale de la guerre sont adoptés du 71 au 73.

M. GASPARIN appelle l'attention sur les agents du commissariat et de la comptabilité des colonies.

Divers chapitres sont adoptés.

MM. DUMONT et SEMBAT appellent l'attention sur le mauvais état des casernements réservés aux coloniaux rentrant malades en France et des pensions minimes des incurables

M. CHERON promet de voir tout cela par lui-même. (Très bien.)

Le budget des troupes coloniales (Ministère des colonies) est ensuite adopté sans débat.

La séance, levée à midi 10, est renvoyée à 2 heures et demie.

Le Budget des Colonies

Paris, 16 novembre. — La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Brisson.

On aborde la discussion du budget des colonies.

M. Louis MARTIN appelle l'attention du ministre sur la nécessité d'augmenter nos exportations en Nouvelle-Calédonie.

Après lui, M. CHAILLEY demande des moyens de développement de nos colonies.

M. CHAILLEY réclame l'extension des réseaux de chemins de fer aux colonies pour augmenter les facilités du commerce et développer la production agricole. Il voudrait que les magistrats parlassent la langue des pays où ils résident.

M. CHAILLEY présente des observations sur l'avancement.

M. MILLIES-LACROIX. — Je ne donne d'avancement qu'au mérite. (Très bien, très bien.) Il faut donner de l'avancement aux fonctionnaires qui sont dans les postes éloignés et ne pas les considérer comme en disgrâce

M. François DELONCLE préconise, lui aussi, l'étude des langues.

M. CHAILLEY parle de la justice indigène. Il demande une réforme de la justice. La justice, dit-il, est rendue par un douanier désigné par le gouverneur en l'absence du magistrat malade.

M. MILLIES-LACROIX. — Si j'avais connu un fait semblable, le gouverneur ne serait pas resté 24 heures en place.

M. DALIMIER attire l'attention sur l'irrégularité des compositions des tribunaux coloniaux ; des tribunaux comprenant six juges, d'autres quatre. (Très bien.)

M. MILLIES-LACROIX a donné des instructions très nettes aux gouverneurs pour éviter le retour de pareil état de choses. (Très bien, très bien.)

M. DE VILLEBOIS-MAREUIL s'élève contre les impôts sur le sel en Indo-Chine.

M. MESSIMY. — La régie du sel est une charge pour les indigènes.

M. DE VILLEBOIS-MAREUIL demande de la part des fonctionnaires des égards pour les indigènes.

M. MILLIES-LACROIX promet d'étudier la question.

M. AYNARD s'élève contre la contrebande aux colonies.

M. MILLIES-LACROIX dit qu'on ne peut pas comparer la vente de l'alcool en France et la vente en Indo-Chine. Là-bas il est seulement utilisé en famille.

Après un échange d'observations entre MM. de Villebois-Mareuil et Milliès-Lacroix, M. Doumer constate que les indigènes de l'Indo-Chine ne consomment en moyenne pas plus d'un litre d'alcool par personne et par an, et que c'est de l'alcool de riz.

M. DOUMER dit que les impôts indirects n'ont rien d'exagéré en Indo-Chine. Les contribuables français ne sauraient supporter les charges des colonies. L'indigène supporte et paie l'impôt direct mieux que l'impôt indirect.

M. SEVERE discute le rapport Messimy en ce qui concerne le commerce des colonies des Antilles.

M. MESSIMY, rapporteur, fait l'historique de la politique coloniale française depuis 1875.

L'orateur montre l'accroissement de la population coloniale. Il dit que le devoir de la France est d'encourager ses colonies dans la voie du progrès. Il constate les efforts faits dans ce sens par le gouvernement mais, dit-il, il reste néanmoins à perfectionner l'enseignement et l'éducation des indigènes.

L'orateur préconise le développement de l'assistance publique aux colonies, comme moyen d'accroissement de la population, et il demande pour les sujets indo-chinois plus de sollicitude de la part de certains fonctionnaires.

M. MILLIES-LACROIX, ministre des Colonies, déclare qu'il ne prend pas la parole après le discours remarquable de M. Messimy.

La discussion générale est close.

La Chambre aborde la discussion des articles : M. Milliès-Lacroix demande une augmentation de crédits de 27.000 francs pour l'amélioration de la situation du petit personnel des colonies.

M. DOUMER combat l'augmentation.

La Chambre décide de disjoindre les chapitres 1 et 2.

Ces chapitres seront discutés après le budget des colonies.

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à demain matin.

Nouvelles du Parlement

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Paris, 16 novembre. — La commission d'administration générale a terminé l'examen de l'avant-projet de M. Chaigne, sur le statut des fonctionnaires. Les articles 21 à 30 qui traitent de la discipline, du licenciement, de la mise en disponibilité et de la retraite des fonctionnaires, en même temps que des voies de recours offertes à ceux-ci contre les actes de l'autorité, ont été adoptés.

La Commission arrêtera vendredi l'ensemble du texte sur lequel le gouvernement sera appelé à donner ensuite son avis.

La mort de l'Impératrice de Chine

Son règne. — Les conséquences de sa mort pour l'Empire.

Pékin, 16 novembre. — L'impératrice de Chine, qui vient de mourir mystérieusement, vingt-quatre heures après l'empereur, sous le nom duquel elle régnait, est une figure des plus curieuses de notre temps qui disparaît.

Née en 1834, concubine de l'empereur Yi-tchou, elle fut toute-puissante des l'avènement de son fils, l'empereur Tsai-tchouen (alors âgé de cinq ans), en 1861. Quand son fils mourut, sans enfant, en 1875, ce fut encore elle qui exerça le pouvoir sous le nom de son successeur, l'empereur Kouang-Siu, qui est mort samedi dernier à 36 ans.

Ce long règne n'a été, pour la Chine, qu'une suite de défaites et de démembrements, terminée trop tard par un essai de rénovation nationale.

En 1885, la Chine perdait ses droits sur la Birmanie et sur le Tonkin. En 1894, vaincue par le Japon, elle perdait Formose et la suzeraineté sur la Corée. Dans les années qui suivirent, l'Allemagne s'empara de Kiao-tchéou, l'Angleterre de Wei-Hai-Wei, la Russie de Port-Arthur et d'une partie de la Mandchourie — la terre sainte de la dynastie chinoise. La France occupait également Kouang-tchéou.

En 1898, l'empereur Kouang-Siu faisait un essai de réformes qui échoua devant un coup de force de la puissante impératrice douairière, et il retombait définitivement en tutelle. En 1900 éclata l'insurrection des Boxers ; le ministre d'Allemagne fut assassiné, les délégations européennes assiégées, puis délivrées par les troupes internationales. L'impératrice, qui avait certainement favorisé le complot, resta loin de Pékin pendant deux ans ; et la Chine dut promettre de payer, en 39 ans, plus de seize cent millions de francs comme indemnité.

La victoire du Japon sur la Russie en 1905, fut un nouveau coup pour la Chine, qui a vu la Corée et le Sud de la Mandchourie tomber sous la domination des Japonais. On se rappelle les récents incidents qui se sont produits sur la frontière et à propos du chemin de fer de Fakoumen.

Cette dernière épreuve décida de la transformation de la Chine. L'impératrice, déjà âgée de plus de 70 ans, promulgua nombre d'édits réformateurs ; l'armée et l'instruction publique surtout ont subi des réformes, et l'on commençait à parler, cette année, d'un régime constitutionnel.

La mort de la vieille impératrice — mort qu'il est difficile de croire naturelle — ne changera probablement pas grand'chose à l'évolution de la Chine. Mais l'avènement au trône, pour la troisième fois, d'un tout jeune enfant, n'est pas fait pour consolider la dynastie mandchoue qui est, en réalité, une étrangère pour l'immense majorité des Chinois.

La proclamation du nouvel empereur

Pékin, 16 novembre. — Un édit publié ce matin proclame Pou Yi empereur. Les légations étrangères en ont reçu notification.

Les troupes gardent les légations; on ne signale aucun désordre.

Les gardes des légations ont d'ailleurs pris leurs mesures pour protéger leurs nationaux La garde de la légation anglaise a été renforcée de 50 hommes venus de Tien-Tsin.

La ville a déjà subi une transformation complète; le bleu remplace maintenant le rouge qui a disparu de partout. Les chinois, si flegmatiques, semblent impressionnés par la disparition de la puissante impératrice.

Des édits ont été publiés; l'un d'eux décrète un deuil de trois années.

Conformément à l'usage personne ne se trouvait aux côtés de l'empereur et de l'impératrice au moment de leur mort. On croit que pendant les dernières semaines de sa vie, l'empereur n'a reçu aucun soin médical.

Le gouvernement annonce que vendredi dernier, l'impératrice, dans un instant de lucidité, a reçu le prince Tching et a approuvé un édit proclamant le prince Pou Yi héritier présomptif, et le prince Tchouen régent.

La Crise allemande

La prochaine entrevue de M. de Bulow et du Kaiser. — La politique personnelle de l'empereur incompatible avec un régime constitutionnel

Berlin, 16 novembre. — Une dépêche annonçait hier qu'en raison de la mort du général Hulsen-Haesseler, l'empereur ne viendrait pas à Kiel lundi et que l'entrevue du chancelier et du Kaiser se trouvait, de ce fait, retardée. On vit dans cette remise le désir de l'empereur de retarder le plus possible une conversation gênante. C'est fort inexact. L'empereur avait pour le général Hulsen-Haeseler, qui était son chef de cabinet, une vive affection et on comprend parfaitement le trouble que lui causa sa disparition.

L'entrevue du prince de Bulow et du Kaiser a été fixée à mardi. Elle aura lieu à Berlin au lieu de Kiel.

L'entrevue de mardi

Le chancelier de Bulow aura-t-il l'approbation du Kaiser ?

C'est donc dans la capitale même que sera décidée la question du maintien ou du départ du chancelier. Il semble que le prince de Bulow a dû mettre à profit ce délai pour renforcer sa situation qui a paru un moment complètement perdue.

Les conservateurs eux-mêmes ont fait savoir qu'ils ne désirent pas sa chute. De plus en plus on entend exprimer dans les milieux parlementaires l'opinion que le chancelier est actuellement celui qui est le mieux placé pour amener l'empereur à certaines concessions.

L'important, surtout, est de savoir jusqu'à quel point les milieux réactionnaires de la cour auraient agi sur l'esprit de Guillaume II et s'il sera mardi toujours aussi accessible aux arguments du prince de Bulow.

Si l'entretien de mardi se termine par la ratification par l'empereur des paroles du chancelier faisant entrevoir plus de réserve à l'avenir, le prince de Bulow restera à son poste et il aura, s'il a la volonté et l'énergie de tirer les conséquences nécessaires, l'occasion de préparer une évolution de l'Allemagne vers un régime parlementaire. Dans le cas contraire, le prince de Bulow quitterait son poste et le ministère prussien le suivrait et ce serait le retour à un état de choses contre lequel le sentiment populaire continue à s'élever avec une énergie grandissante. On peut donc dire que la journée de demain décidera de beaucoup plus que du maintien ou du départ du chancelier. Elle peut avoir une influence considérable sur le développement de la politique future allemande et marquer un des tournants de son histoire.

Le Chancelier est disposé à démissionner

Il ne restera au pouvoir que s'il obtient satisfaction

Berlin, 16 novembre. — L'empereur quitte aujourd'hui Donaueschingen, après le service funèbre pour le général de Hulsen-Haeseler, et rejoindra l'impératrice à Hamm. Il sera de retour à Berlin demain mardi vers dix heures du matin.

L'entrevue avec le prince de Bulow aura lieu dans la matinée.

Le prince de Bulow est toujours décidé à renouveler sa démission si l'empereur ne lui donne pas satisfaction.

Des personnalités qui passent pour bien connaître Guillaume II disent que la mort subite du général de Hulsen-Haeseler a ému l'empereur au plus haut point. Il a emporté le corps du chef de son cabinet militaire.

On pense que cette mort exercera une influence favorable sur la solution que désirent les amis du chancelier.

Les pronostics sont favorables au prince de Bulow, mais il serait excessif de compter sur des concessions catégoriques de la part de l'empereur.

Le chancelier lui-même, dans les circonstances actuelles, ne songe pas à demander à Guillaume II des concessions qui pourraient paraître, en une mesure quelconque, diminuer les prérogatives de la couronne.

Il aurait, en effet, contre lui, les conservateurs qui commencent à s'émouvoir des attaques qui risqueraient de rabaisser le principe monarchique et mécontenterait aussi la Prusse où l'on estime que les vives critiques faites par les principaux Etats allemands au comité des affaires étrangères du Conseil fédéral n'ont pas eu assez de ménagements à l'égard du roi de Prusse.

A Berlin, il semble, autant qu'il soit possible de prévoir l'issue d'une conversation entre deux hommes tels que l'empereur et le prince de Bulow, qu'il y a des chances pour qu'on puisse s'attendre demain à une publication d'une note mettant fin à la crise de la chancellerie.

Reste à savoir si elle mettra fin à la crise entre le souverain et le peuple allemand.

La grève des Mineurs d'Albi

Paris, 16 novembre. — M. René Viviani, ministre du travail, a eu aujourd'hui une entrevue avec M. Raoul Duval, président du conseil d'administration des mines d'Albi. A la suite de cette entrevue, M. Raoul Duval s'est rendu auprès du président du conseil.

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE. N. 17

Le Mariage d'un Forçat

par Alexis Bouvier

— Non, madame.

La Linotte resta atterrée. Est-ce que Lorémond l'avait engagée dans une folie ? Trompé par la similitude des noms, par une ressemblance singulière, est-ce qu'il l'aurait envoyée chez un simple bourgeois ? La Linotte eut peur. Cependant elle voulut se renseigner tout à fait.

— Il a lu ma carte, la ligne écrite au-dessous de mon nom ?

— J'ignore si madame avait écrit sur la carte... Je l'ai remise à monsieur comme elle me l'avait donnée.

La Linotte comprit qu'elle venait de dire une sottise.

— Il ne s'est pas souvenu de mon nom ?

— Je ne sais, madame.

— Enfin, que vous a-t-il dit ?...

— Dites à madame ce qu'a dit M. Bérard, insista le commis.

— Monsieur m'a demandé qui avait apporté cette carte, je lui ai répondu que c'était une dame, qui semblait désirer le voir personnellement. Il m'a dit : Je regrette de ne pouvoir me trouver ici, j'ai un rendez-vous pour cette heure. Vous prierez cette dame de m'écrire le motif de sa visite.

— C'est tout ?

— Oui, madame.

La Linotte baissa la tête et réfléchit. Le commis échangea un sourire avec le garçon de bureau et dit :

— Si *mademoiselle* veut voir *madame*, je vais la faire prévenir.

— Non ! non ! fit vite la Linotte, je reviendrai demain...

Hâtivement elle croisa ses vêtements sur sa poitrine, s'assura que son voile était baissé, frappa sa jupe pour allonger les plis, et gagna la porte.

— Madame n'a rien à faire dire à monsieur ? insista le commis.

— Rien ! que ce que je vous dis : Je reviendrai demain.

— Bien, madame !

La Linotte sortit et le commis obséquieux la reconduisit jusqu'à sa voiture... En revenant, il dit à ses collègues du bureau :

— Oh ! mes amis, elle est bien bonne ! L'austère, le pur M. Bérard a une...

— Une... interrogèrent les employés.

— Une cocotte !

— Pas possible !

— Je viens de la reconduire à sa voiture... Il avait probablement donné une fausse adresse... elle l'a relancé jusqu'ici, il s'est prudemment tenu à l'écart...

— Tu supposes ça ?

— Moi !.. vous allez voir... Eh Jean ! appela le commis.

Le garçon de magasin arriva aussitôt.

— Laissez faire, vous allez voir ! Jean, qu'est-ce que vous croyez que cette femme là est à monsieur ?

— Oh moi ! ça ne me regarde pas, je ne veux rien dire.

— Allons donc, nous n'irons pas lui conter... c'est entre nous.

— Moi, je suis muet, aveugle et sourd... je tiens à ma place !..

— C'est pas dire du mal !

— Voyons, voyons. Jean, crièrent les commis.

— Eh bien, moi, je crois que c'est simplement une cocotte...

— Ah ! ah !...

Tous les commis se groupèrent autour de Jean.

— Jean, disait l'un, conte-nous ça.

— Dis tout.

— Oh ! c'est pas difficile... Hier, cette dame est venue... Quand monsieur l'a su, il a eu l'air de ne pas la connaître.

— Nous connaissons ces airs-là.

— Mais, continua Jean, je crois que monsieur ne savait pas son nom, car elle avait écrit au-dessous : « La Linotte viendra demain. »

Personne ne répondit. Un commis dit :

— La Linotte, en voilà un nom !

— C'est pas celui qu'elle porte ;il y avait sur sa carte Jeanne de Sillac.

— Ah ! ah ! ah ! firent deux ou trois voix.

— Jeanne de Sillac, dit un commis, c'est celle qui va tous les soirs au Casino. Oh ! mais elle a été très bien.... elle a eu des malheurs...

— Eh bien, mes enfants, reprit celui qui avait reçu la Linotte, fiez-vous encore aux airs saintenitouche du patron : « la famille, tout pour la famille !... »

— Oui ! pour la famille... de Jeanne.

Un commis, assis près de l'escalier qui aboutissait aux appartements, siffla la batterie *aux champs*... aussitôt tous les employés, commis et garçons de magasin qui se trouvaient autour de Jean coururent chacun à leur place.

Le sifflet annonçait l'entrée du patron...

En effet, Bérard entra, il alla directement au bureau...

— Vous voyez, dit le commis à ceux qui l'entouraient, il n'était pas sorti du tout..

Bérard cria :

— Jean ?

Tous les commis se regardèrent entre eux ... et sourirent.

Jean alla vers son maître...

— Cette femme est-elle venue ?

— Mlle Jeanne de Sillac ?

— Oui.

— Oui, monsieur, elle sort d'ici.

— Je regrette de n'être pas revenu... plus tôt... dit Bérard ; puis, d'un ton indifférent il ajouta... Qu'a-t-elle dit ?

— Elle a dit qu'elle reviendrait demain.

Bérard pâlit. Il se remit et demanda :

— Elle n'a pas dit le motif de sa visite ?

— Non, monsieur... Comme je lui demandais si elle désirait parler à madame, dit hypocritement Jean, elle a refusé...

Un frisson courut le corps de Bérard.

— Elle a dit que c'est à monsieur seul qu'elle a affaire.

— Bien !

La force de volonté que Bérard dépensa en cette minute fut énorme, cette femme devant sa femme ! Il eut une seconde l'idée d'étrangler Jean... Il sentit qu'il ne pouvait rester sous l'œil de ses employés, il prit un papier dans son buvard, et remonta chez lui...

Enfermé, seul dans sa chambre, il prit ses cheveux à poignées, et rageant, suffoquant, il sanglota :

— Oh ! toujours donc !... Ils me tueront avec mon passé.

CHAPITRE V

Une lettre

Lorsqu'elle fut assise dans sa voiture, la Linotte baissa les stores, et se blottissant dans un angle, l'œil fixe, elle songea.

— Il est impossible, se dit-elle, que l'homme que j'ai connu, l'ouvrier à cent sous par jour, sans éducation, ignorant des affaires, soit le propriétaire de la maison que je viens de voir... Assurément Lorémont s'est trompé, et comme au fond, il ne court aucun risque, il m'a lancée en avant... c'est moi qui serait prise ? Voyons... Jacques, il y a seize ans, avait vingt-deux ans, il a donc aujourd'hui trente-huit ans... condamné à dix ans.. il est sorti du bagne, il y a cinq ans ! sans un sou naturellement... Souvent il m'a dit qu'il ne se connaissait ni père ni mère... il est absolument impossible qu'il ait pu trouver depuis l'argent nécessaire à l'acquisition d'une maison de cette importance... Lorémont est fou ! J'aurais dû le penser le jour où il m'a parlé de millions ! On ne gagne pas des millions ! en cinq ans... ce Jacques Bérard est un homonyme de celui que j'ai connu.

La Linotte, quelque temps après sa sortie de prison, avait craint la rencontre de l'homme qu'elle avait chargé dans l'affaire du pont de l'Estacade ; elle avait été consulter à ce sujet son avocat... Celui-ci l'avait rassurée en lui parlant de l'article 47, qui plaçait à perpétuité sous la surveillance de la haute police l'homme ayant été condamné aux travaux forcés à temps. Se souvenant de cette conversation avec son avocat, elle s'écria :

— Au fait ! le Code lui défend de s'établir à Paris ,il est sous la surveillance de la haute police, il ne peut occuper une position semblable... Lorémond est décidément fou ! Au reste, il est facile de s'en rendre compte, puisque ce Bérard, lisant mon nom, a dit : Je ne connais pas cette dame... Dites-lui de m'écrire... Ecrire ! la chose qu'il devrait redouter... C'est un rêve, fit la Linotte... un beau rêve...

Elle sourisait, couchée sur le capitonnage de la voiture, les yeux à demi-clos... il semblait, en parlant de son rêve, que, comme Danaé, elle voyait tomber devant elle cette pluie d'or, par laquelle, une fois, Jupiter fut spirituel.

— Mais ce portrait ! fit-elle tout à coup... ceci est bizarre... ce portrait lui ressemble... Il est mieux... beaucoup mieux même... mais il lui ressemble... Mais j'y pense... Jacques était né de parents qui l'avaient abandonné... Cependant forcément il portait le nom de ses parents... Un autre fils, peut-être, sera venu, au profit duquel on aura sacrifié le premier... De là, la ressemblance... Je parie que c'est çà... Si cet homme était le frère de Jacques ? il y aurait toujours quelque chose à en tirer !.... J'en parlerai à Lorémont... Après tout, fit la Linotte en se redressant et en regardant complaisamment sa toilette irréprochable... advienne que voudra, j'ai toujours ce que je voulais avoir...

Le coupé s'arrêta ; la Linotte descendit, elle était devant le restaurant Brébant, où Lorémont lui avait donné rendez-vous.

Le baron, fumant un cigarre, attendait anxieux à la fenêtre d'un cabinet du premier étage. Il courut vite au-devant de son associée, et dès qu'elle fut entrée dans le cabinet, qu'il eut fermé la porte, il lui dit :

— Eh bien !

— Eh bien, répondit la Linotte retirant ses gants et s'asseyant sur le divan. Eh bien, je crois que tu t'es trompé...

— Hein ? comment ! fit le baron, passant la main sur son front comme pour dissiper le nuage qui obscurcit un instant sa pensée.

La Linotte se plaça devant la table : Lorémont s'assit en face d'elle... Comme le garçon entrait, ils se turent.

— Servez, dit le baron.

(*A suivre*).

BAPTEME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
RAGÉES - CHOCOLATS
LILLE, rue Nationale, 89, LILLE